

# Evelyne Tauleigne, bâtonnier du barreau de Grenoble : "les avocats de mon barreau sont des battants"

Vie juridiqueAvocats - Publié le 07 janvier 2021 à 06h00, par ESSOR Isère

*Trois questions à Evelyne Tauleigne, à la tête du barreau de Grenoble depuis juin 2019.*



(Caroline Thermozy-Liaudy Archives)

## **Comment envisagez-vous l'année 2021 ?**

"Nous observons les choses au jour le jour. J'espère vraiment pouvoir reprendre des activités de formation, en présentiel ou à distance. L'ordre des avocats de Grenoble a investi en ce sens dans du matériel performant.

Il reste difficile d'envisager des projets : je devrais par exemple prévoir la rentrée solennelle mais l'avenir est trop incertain. Nous avons peur qu'il y ait une troisième ou même une quatrième vague.

Il est néanmoins positif de savoir qu'il est désormais évident que l'activité judiciaire ne doit pas être stoppée. Contrairement à d'autres professions comme les restaurateurs et les acteurs culturels, nous pouvons continuer à travailler même si cela se fait en mode dégradé. Nous pouvons en effet continuer à plaider et à assurer la défense des personnes."

## **Quel est le moral des troupes ?**

"Nous sommes tous un peu moroses en cette fin d'année mais j'ai eu le plaisir de constater que les avocats de mon barreau sont des battants. Nous avons tous été abattus à un moment donné mais tout le monde a relevé la tête. J'ai même vu des avocats qui, malgré la peur que l'on avait du virus au mois de mars où nous n'avions pas toutes les protections nécessaires, se sont rendus disponibles pour la défense d'urgence, sont allées soutenir les personnes... Le personnel de la Maison de l'Avocat a lui aussi continué à agir pour faire avancer les choses. Je termine cette année fatiguée certes mais en étant très admirative et très fière de ce qu'ont fait les gens autour de moi."

## **Sur quel sujet travaille actuellement la profession des avocats ?**

"Nous avons récemment innové avec une convention de dématérialisation des procédures pénales avec le Parquet. Nous avons mis en place un système sécurisé d'envoi de dossiers en matière pénale, avec la mise à disposition d'ordinateurs et de tablettes pour les avocats qui assurent la défense d'urgence de manière à pouvoir intervenir rapidement. La transmission des fichiers peut par exemple se faire la veille alors qu'auparavant, il arrivait fréquemment qu'un avocat intervienne en ayant eu connaissance du dossier une heure avant l'audience.

Nous travaillons également avec les officiers de police et de gendarmerie de façon à ce qu'il y ait aussi une dématérialisation des procédures et que toute la chaîne pénale puisse avoir accès à des dossiers dématérialisés. C'est innovant car c'est une discussion qui se tient au niveau national et que nous avons devancé depuis plusieurs mois avec le Parquet et les services du greffe."

Propos recueillis par Marie Maleysson